ルヘシ

遺

言

第十九條

收領シ又ハ調製ス俘虜ノ遺言書ハ内國陸軍軍人ト同一ノ條件ヲ以テ之ヲ

且其ノ身分階級ニ相當シタル取扱ヲ爲スヘシ俘虜ノ死亡證書及埋葬ニ關シテモ亦同一ノ規則ニ遵ヒ

第二十條

ヘシ和約締結ノ上ハ成ルヘク速ニ俘虜ヲ其ノ本國ニ送還ス

送

還

第三章

病者及傷者

傷

病者

第二十一條

取

扱

| ルコトアルヘキ修正ニ據ル||四年八月二十二日「ジェネヴァ」條約及將來之ニ加フ||病者及傷者ノ取扱ニ關スル交戰者ノ義務ハ千八百六十

mesures d'order et de police prescrites par l'autorité militaire.

ARTICLE 19.

Les testaments des prisonniers de guerre sont reçus ou dressés dans les mêmes condition que pour les militaires de l'armée nationale.

On suivra également les mêmes règles en ce qui concerne les pièces relatives à la constatation des décès, ainsi que pour l'inhumation des prisonniers de guerre, en tenant compte de leur grade et de leur rang.

ARTICLE 20.

Après la conclusion de la paix, le rapatriement des prisonniers de guerre s'effectuera dans le plus bref délai possible.

CHAPITRE III.

DES MALADES ET DES BLESSÉS.

ARTICLE 21.

Les obligations des belligérants concernant le service des malades et des blessés sont régies par la Convention de Genève du 22 août 1864, sauf les modifications dont celle-ci

pourra être l'objet.

SECTION II.

DES HOSTILITÉS.

CHAPITRE I.

DES MOYENS DE NUIRE À L'ENNEMI, DES SIÈGES ET DES BOMBARDE-MENTS.

ARTICLE 22.

Les belligérants n'ont pas un droit illimité quant au choix des moyens de nuire à l'ennemi.

ARTICLE 23

Outre les prohibitions établies par des conventions spéciales, il est notamment *interdit*:

左ノ如シ

毒又ハ毒ヲ施シタル兵器ヲ使用スルコト

敵ノ國民又ハ軍ニ屬スル者ヲ欺罔ノ行爲ヲ以

93

テ殺傷スルコト

敵兵ヲ殺傷スルコト

兵器ヲ捨テ又ハ自衞ノ手段盡キテ降ヲ乞ヘル

陸戰ノ法規慣例ニ關スル規則(一八九九年)

助命セサルノ宣言ヲ爲スコト

- a. d'employer du poison ou des armes empoisonnées;
- b. de tuer ou de blesser par trahison des individus appartenant à la nation ou à l'armée ennemie;
- c. de tuer ou de blesser un ennemi qui, ayant mis bas les armes ou n'ayant plus les moyens de se défendre, s'est rendu à discrétion;
- d. de déclarer qu'il ne sera pas fait de quartier;

二七九

ヲ使用スルコト(ホ) 無益ノ苦痛ヲ與フヘキ兵器彈丸其ノ他ノ物質

服及「ジェネヴァ」條約ノ徽章ヲ使用スルコト(へ) 濫ニ軍使旗及國旗其ノ他軍用標章並敵兵ノ制

破壞シ叉ハ押收スルコト(ト) 戰爭ノ必要上萬已ムヲ得サルノ外敵ノ財産ヲ

Ġ

第二十四條

第二十五條

の攻撃(ルヲ禁スない都市)防守セサル市府町村落居宅叉ハ建物ヲ攻撃又ハ砲撃ス防守され)防守セサル市府町村落居宅叉ハ建物ヲ攻撃又ハ砲撃ス

第二十六條

其ノ旨ヲ官廳ニ通告スル爲凡ソ其ノ權內ニ屬スル總テ攻擊軍隊ノ指揮官ハ强襲ノ場合ノ外砲擊ヲ始ムル前ニ

告砲撃 の通

- e. d'employer des armes, des projectiles ou des matières à causer des maux superflus;
- d'user indûment du pavillon parlementaire, du pavillon national ou des insignes militaires et de l'uniforme de l'ennemi, ainsi que des signes distinctifs de la Convention de Genève;
- de détruire ou de saisir des propriétés ennemies, sauf les cas où ces destructions ou ces saisies seraient impérieusement commandées par les nécessités de la guerre.

ARTICLE 24.

Les ruses de guerre et l'emploi des moyens nécessaires pour se procurer des renseignements sur l'ennemi et sur le terrain sont considérés comme *licites*.

ARTICLE 25

Il est interdit d'attaquer ou de bombarder des villes, villages, habitations ou bâtiments qui ne sont pas défendus.

ARTICLE 26.

Le commandant des troupes assaillantes, avant d'entreprendre le bombardement, et sauf le cas d'attaque de vive

限の撃の制

目的ニ供セラレサルニ於テハ成ルヘク之ニ害ヲ加ヘサ 攻圍及砲撃ニ於テハ宗教技藝學術及慈善ノ爲設ケラレ ル 爲必要ノ手段ヲ施スヘシ ル建物病院竝病者傷者ノ收容所ハ其ノ現ニ軍事上ノ

以テ此等ノ建物又ハ收容所ヲ表示スルノ義務アリ 被圍者ハ豫メ攻圍者ニ通知シタル看易キ特別ノ徽章ヲ

第二十八條

ヲ行フコトヲ禁ス 突撃ヲ以テ攻拔シタル市府又ハ其ノ他ノ地域ト 雖掠奪

略

第 章

間

牒

間

牒

第二十九條

義間 関

関

の
定 地帶内ニ於テ隱密ニ行動シ又ハ虚妄ノ口實ヲ檮テ 方ノ交戰者ニ通知スルノ意思ヲ以テ他ノ一方ノ作戰 各種

陸戰ノ法規慣例ニ關スル規則(一八九九年)

force, devra faire tout ce qui dépend de lui les autorités pour en avertir

ノ手段ヲ盡スヘキモノトス

第二十七條

ARTICLE 27.

nécessaires doivent être prises pour épargner, autant que soient pas employés en même temps à un sciences et à la bienfaisance, les hôpitaux et les lieux de rassemblement de malades et de blessés, à condition qu'ils ne possible, les édifices consacrés aux cultes, aux arts, Dans les sièges et bombardements, toutes les mesures but militaire.

seront notifiés d'avance à l'assiégeant, lieux de rassemblement par des signes visibles spéciaux qui Le devoir des assiégés est de désigner ces édifices 21

ARTICLE 28.

localité prise d'assaut Il est interdit de livrer au pillage même une ville ou

CHAPITRE II.

DES ESPIONS

ARTICLE 29

agissant clandestinement ou sous de faux prétextes, recueille Ne peut être considéré comme espion que l'individu qui,

ト見做スコトヲ得スノ情報ヲ收集シ若ハ收集シセムトスル者ノ外之ヲ間牒

者モ均ク此ノ部類ニ屬スルモノトスとお問ノ聯絡ヲ通スル爲輕氣球ニテ派遣セラレタル際ト看做サス信書ヲ傳達スル爲及總テ一軍又ハ一地方ル信書ヲ傳達スルノ任務ヲ公然執行スル者モ亦之ヲ間人タルト否トヲ問ハス自國ノ軍又ハ敵國ノ軍ニ宛テタ作戰地帶內ニ進入シタル者ハ之ヲ間牒ト看做サス又軍故ニ假扮セサル軍人ニシテ情報ヲ收集セムカ爲敵軍ノ

第三十條

サレハ之ヲ罰スルコトヲ得ス現行中捕ヘラレタル間牒ハ先ツ裁判ニ付シタル上ニ非

判開牒の裁

第三十一條

對シテハ何等ノ責ヲ負フコトナシル間牒ハ俘虜トシテ取扱ハルヘク其ノ前ノ間牒行爲ニー旦所屬軍ニ復歸シタル後ニ至リ敵ノ爲ニ捕ヘラレタ

ou cherche à recueillir des informations dans la zône d'opérations d'un belligérant, avec l'intention de les communiquer à la partie adverse.

ou d'un territoire. et les non-militaires, accomplissant ouvertement leur mission, des informations, ne sont pas considérés comme espions. De zône d'opérations de l'armée ennemie, à l'effet transmettre les dépêches, appartiennent également les individus envoyés en ballon pour propre armée, soit à l'armée ennemie. chargés de transmettre des dépêches destinées soit à leur même, ne sont pas considérés comme espions: les militaires les communications entre Ainsi les militaires non déguisés qui ont pénétré dans la les et, еn diverses parties d'une armée général, A cette catégorie pour entretenir de recueillir

ARTICLE 30.

L'espion pris sur le fait ne pourra être puni sans jugement préalable.

ARTICLE 31

l'espion qui, ayant rejoint l'armée à laquelle il appartient, est capturé plus tard par l'ennemi, est traité comme prisonnier de guerre et n'encourt aucune responsabilité pour ses actes d'espionnage antérieurs.

使

第二章

使

第三十二條

トアルヘキ喇叭手鼓手旗手及通譯者ハ不可侵權ヲ有スヲ揭ケテ來ル者ハ之ヲ軍使トス軍使竝之ニ隨從スルコ交戰者ノ一方ノ命ヲ帶ヒ他ノ一方ト談判ヲ開ク爲白旗

第三十三條

妨クニ必要ナルー切り手段ヲ施スコトヲ得 司令官ハ軍使カ其ノ使命ヲ利用シテ軍情ヲ探知スルヲ クルノ義務ナキモノトス 軍使ヲ差向ケラレタル軍隊ノ司令官ハ必スシモ之ヲ受

| ヲ抑留スルノ權利ヲ有ス|| 司令官ハ軍使カ其ノ特權ヲ濫用シタル場合ニハ一時之

第三十四條

為 タルノ證迹分明掩フヘカラサルトキハ其ノ不可侵權ヲ欺まん行 軍使特權ヲ利用シテ欺罔ノ行爲ヲ爲シ又ハ之ヲ敎唆シ

陸戰ノ法規慣例ニ關スル規則(一八九九年)

CHAPITRE III

DES PARLEMENTAIRES

ARTICLE 32.

Est considéré comme parlementaire l'individu autorisé par l'un des belligérants à entrer en pourparlers avec l'autre et se présentant avec le drapeau blanc. Il a droit à l'inviolabilité ainsi que le trompette, clairon ou tambour, le portedrapeau et l'interprète qui l'accompagneraient.

ARTICLE 33

Le Chef auquel un parlementaire est expédié n'est pas obligé de le recevoir en toutes circonstances.

Il peut prendre toutes les mesures nécessaires afin d'empêcher le parlementaire de profiter de sa mission pour se renseigner.

Il a le droit, en cas d'abus, de retenir temporairement le parlementaire.

ARTICLE 34

Le parlementaire perd ses droits d'inviolabilité, s'il est prouvé, d'une manière positive et irrécusable, qu'il a profité de sa position privilégiée pour provoquer ou commettre un

第 降 四 伏 第三十五條

降伏規約

規 約

章

慣例ヲ參酌スヘキモノトス 雙方ノ間ニ協定スル降伏規約ニハ軍人ノ名譽ニ關スル

降伏規約確定ノ上ハ雙方ニ於テ嚴密ニ之ヲ遵守スヘキ ノトス

第 五 章

休 戰

休

第三十六條

の作 停戦 動作

開始スルコトヲ得但シ休戰ノ條件ニ遵依シ約定ノ時期 休戦ハ交戦者雙方ノ合意ヲ以テ作戦動作ヲ中止ス若其 ニ於テ其ノ旨ヲ敵ニ通告スヘキモノトス 期限ノ定メナキトキハ交戰者ハ何時ニテモ再ヒ之ヲ

第三十七條

休戰ハ全部ニ亙リ又ハ一局部ニ限ルコトヲ得其ノ全部

acte de trahison.

CHAPITRE IV.

DES CAPITULATIONS

ARTICLE 35

doivent tenir compte des règles de l'honneur militaire. Les capitulations arrêtées entre les parties contractantes

observées par les deux parties. Une fois fixées, elles doivent être scrupuleusement

CHAPITRE V.

DE L'ARMISTICE.

ARTICLE 36

de l'armistice soit averti en temps convenu, conformément aux conditions accord mutuel des parties belligérantes. Si la durée n'en est en tout temps les opérations, pourvu toutefois que l'ennem pas déterminée, L'armistice suspend les opérations de guerre les parties belligérantes peuvent reprendre par un

ARTICLE 37

L'armistice peut être général ou local. Le premier suspend

局部ニ限ルモノハ單ニ特定ノ地域内ニ於テ交戰軍ノ或ニ亙ルモノハ普ク交戰國間ノ作戰動作ヲ中止シ其ノー

誾

違

反

関 係 と の

通

告

ス

ル 休戰ハ時機ヲ失ハス之ヲ關係官衙及軍隊ニ公然通告ス ヘシ通告ノ後卽時ニ又ハ約定ノ時期ニ至リ戰闘ヲ中止 部間ニ之ヲ中止スルモノトス

第三十九條

戦地ニ於テ交戦者ト人民トノ間及交戦者相互間ニ為シ ヘキ交通ハ規約者ニ於テ休戰規約ノ條項ヲ以テ規定 モノトス

第 四 +

場合ニ於テハ直ニ戰鬪ヲ開始スル キハ他ノ一方ハ規約廢棄ノ權利アル 休戰規約者ノ一方ニ於テ容易ナラサル規約違反アルト コトヲ得 ノミナラス緊急ノ

第四十一條

個人カ自己ノ發意ヲ以テ休戰規約ノ條款ニ違反シタ キハ唯其ノ違反者ノ處罰ヲ要求シ若損害ヲ受ケタ

陸戦ノ法規償例ニ關スル規則(一八九九年)

second, seulement entre certaines fractions des armées partout les opérations de guerre des belligérantes et dans un rayon déterminé. **Etats** belligérants; le

(条約・政治)

ARTICLE 38

terme fixé. utile aux autorités compétentes et aux troupes. Les hostilités sont suspendues immédiatement après la notification ou au L'armistice doit être notifié officiellement e en temps

ARTICLE 39

elles. clauses de l'armistice, les rapports qui pourraient avoir lieu sur le théâtre de la Il dépend des parties contractantes guerre, avec es populations de fixer, dans et les

ARTICLE 40.

d'urgence, de reprendre immédiatement donne à l'autre le droit de le Toute violation grave de l'armistice, par l'une des parties, dénoncer les hostilités et même, en

ARTICLE 41.

agissant de leur propre initiative, donne droit seulement à La violation des clauses de l'armistice, par des particuliers

キハ其ノ賠償ヲ要求スルノ權利ヲ生スル

=

上ルへ

の作 強要 作 重法占 律領 の地 尊の 1000年

力る土 軍に国 の お を が 傾

第

Ξ

款

3

ŀ

敵國ノ版圖内ニ於ケル軍衙ノ權力

第四十二條

限トス占領ハ右權力ノ成立シテ且行使セラルヘキ地域ヲ以テリ治領ハ右權力ノ成立シテ且行使セラルヘキ地域ヲ以テヲ占領セラレタルモノト看做スー地方ニシテ事實上敵軍ノ權力内ニ歸シタルトキハ之

第四十三條

的ヲ以テ其ノ權内ニ屬スル總テノ手段ヲ施スヘシテ成ルヘク公ノ秩序及衆庶ノ生活ヲ囘復保障スルノ目ハ萬巳ムヲ得サル場合ノ外占領地ノ現行法律ヲ尊重シ正當ノ權力事實上占領者ノ手ニ移リタル以上ハ占領者

第四十四條

占領地ノ人民ヲ强迫シテ其ノ本國ニ敵對スヘキ作戰動

réclamer la punition des coupables et, s'il y a lieu, indemnité pour les pertes éprouvées.

une

SECTION III

DE L'AUTORITÉ MILITAIRE SUR LE TERRITOIRE DE L'ÉTAT ENNEMI.

ARTICLE 42.

Un territoire est considéré comme occupé lorsqu'il se trouve placé, de fait sous l'autorité de l'armée ennemie.

L'occupation ne s'étend qu'aux territoires où cette autorité est établie et en mesure de s exercer.

ARTICLE 43.

L'autorité de pouvoir légal ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays.

ARTICLE 44.

est interdit de forcer la population d'un territoire

Π

作ニ加ハラシムル

コトヲ禁ス

占領地ノ人民ヲ强迫シテ其ノ敵國ニ臣從ノ誓ヲ爲サシ ルコトヲ禁ス

第四十五條

第四十六條

仰及其ノ遵行ハ之ヲ尊重セサルヘカラス 家族ノ名譽及權利個人ノ生命及私有ノ財産竝宗教ノ信

私有財産ハ之ヲ沒收スルコトヲ得ス

第四十七條

掠奪ハ之ヲ嚴禁ス

第四十八條

他の徴収

占領地行政ノ費用ヲ支辨スル 規則ニ依テ之ヲ徴收スヘシ此ノ場合ニ於テハ占領者ハ 賦課金及通行税ヲ徴收スルトキハ成ルヘク現行ノ賦課 セシ所ト同様ノ程度ニ於テスル 占領者若占領地内ニ於テ從來國家ノ爲ニ設ケタル租稅 コトーニ正當政府カ支辨 ノ義務アルモ ノトス

> propre pays occupé à prendre part aux opérations militaires contre son

(条約・政治)

ARTICLE 45

occupé à prêter serment à la puissance ennemie. Il est interdit de contraindre la population d'un territoire

ARTICLE 46

l'exercice des cultes, doivent être respectés la propriété privée, ainsi que les convictions religieuses et L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus

La propriété privée ne peut pas être confisquée

ARTICLE 47

Le pillage est formellement interdit.

ARTICLE 48

y était tenu de la répartition en vigueur, territoire occupé dans la mesure où le Gouvernement légal fera, autant que possible, d'après les règles de l'assiette et l'obligation de pourvoir aux frais de impôts, droits et péages établis au profit de l'Etat, il le ដ l'occupant prélève, dans le territoire occupé, e <u>=</u>: en résultera l'administration du pour es

陸戦ノ法規慣例ニ闘スル規則(一八九九年)

石占領地ニ於テ前第四十九條

取立

金

| スルノ外之ヲ爲スコトヲ得ス|| 立金ヲ命スル場合ニハ軍又ハ占領地行政上ノ需要ニ應|| 占領者若占領地ニ於テ前條ニ揭ケタル租税ノ外他ノ取

第五十條

| ノ行爲ノ爲金錢其ノ他ノ連坐罰ヲ科スヘカラス|| 人民ニ對シ其ノ聯帶ノ責アリト認ムヘカラサル一個人

連

座罰

第五十一條

徴収 方法の

レハ之ヲ徴收スヘカラス右取立金ハ成ルヘク現行ノ租稅賦課規則ニ據ルニ非サールノ外之ヲ徴收スルコトヲ得ス

ハソ取立金ニ對シテハ其ノ納付者ニ領收證ヲ交付スへ

第五十二條

現品ノ徴發及課役ハ占領軍需要ノ爲ニスルニ非サレ

役 徴発 と課

ARTICLE 49.

Si, en dehors des impôts visés à l'article précédent, l'occupant prélève d'autres contributions en argent dans le territoire occupé, ce ne pourra être que pour les besoins de l'armée ou de l'administration de ce territoire.

ARTICLE 50.

Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables.

ARTICLE 51.

Aucune contribution ne sera perçue qu'en vertu d'un ordre écrit et sous la responsabilité d'un général en chef.

Il ne sera procédé, autant que possible, à cette perception que d'après les règles de l'assiette et de la répartition des impôts en vigueur.

Pour toute contribution un reçu sera délivré aux contribuables.

ARTICLE 52.

Des réquisition en nature et des services ne pourront

条約・政治

對スル作戰動作ニ與ルノ義務ヲ負ハシメサル性質ノモ 市町村又ハ住民ニ對シテ之ヲ要求スルコトヲ得ス徴發 ノタルコトヲ要ス 其ノ地方ノ資力ニ相應シ且人民ヲシテ其ノ本國ニ敵

可アルニ非サレハ之ヲ要求スルコトヲ得ス 右徴發及課役へ占領シタル一局地ニ於ケル司令官ノ許

現品ノ供給ハ成ルヘク卽金ニテ之ヲ支拂フヘク否ラサ ハ領收證ヲ與ヘテ之ヲ證明スヘシ

第五十三條

供スルコトヲ得ヘキ國有動産ノ外之ヲ押收スルコトヲ 價證券兵器廠輸送材料倉庫糧秣其ノ他總テ作戰動作ニ 地方ヲ占領シタル軍ハ本來國有ニ屬スル現金基金有

スル 及之力補償ヲ爲スヘキモノトス 他ノ船舶兵器廠其ノ他一切ノ軍需品ハ會社若ハ個人ニ スルモノタリトモ均ク作戰動作ニ供スヘキ性質ヲ有 モノに屬ス然 レトモ 海上法ノ規定外ニ在ル汽船其ノ 平和囘復ノ際ニハ之ヲ返還シ

陸戰ノ法規慣例ニ關スル規則(一八九九年)

être réclamés des communes ou des habitants, que pour les opérations de la guerre contre leur patrie pas pour les populations l'obligation de prendre part aux besoins de l'armée d'occupation. Ils seront en rapport avec les ressources du pays et de telle nature qu'ils n'impliquent

l'autorisation du commandant dans la localité occupée. Ces réquisitions et ces services ne seront réclamés qu'avec

reçus. payées au comptant; sinon, elles seront constatées par des Les prestations en nature seront, autant que possible

ARTICLE 53

la guerre en propre à l'Etat, les dépôts d'armes, moyens de transport, numéraire, mobilière de l'Etat de nature à servir aux opérations de magasins et approvisionnements et, en général toute propriété L'armée qui occupe un territoire ne pourra saisir que le les fonds et les valeurs exigibles appartenant

guerre, dehors des cas régis par la loi maritime, dépôts d'armes et en général toute espèce de munitions téléphones, Le matériel des chemins de fer, les télégraphes de terre, même appartenant à des sociétés ou à des personnes les bateaux à vapeur et autres navires, de même que

陸戰ノ法規慣例ニ關スル規則(一八九九年)

第五十四

個人ノ所有タルトヲ問ハス成ルヘク速ニ之ヲ還送ス

第五十五條

ヲ保護シ用益權ノ規則ニ依リテ之ヲ管理セサルヘカラ 占領者タル國 ス スル公有ノ建物不動産森林及農作地ノ管理者タリ且其 用益權者タルニ過キサルモノト心得此等財産ノ基本 ハ敵國ノ國有ニ屬シ其ノ占領地内ニ存在

第五十六條

市町村ノ財産並宗教慈善教育技藝及學術ノ爲設ケラレ 産同様之ヲ取扱フヘシ タル營造物所屬ノ財産ハ國有ニ屬スルモノト雖私用財

製作品ヲ故意ニ押收シ破壞シ又ハ毀損スルコトヲ禁ス 總テ這般ノ營造物歴史上ノ紀念建造物技藝及學術上ノ

中立國ヨリ來レル鐵道材料ハ該國ノ國有タルト會社又 privées, qu'il appartienne à

ARTICLE 55

leur sera renvoyé aussitôt que possible

Le matériel des chemins de fer provenant d'Etats neutres

ARTICLE 54

ces Etats ou à des Sociétés ou personnes

et exploitations agricoles appartenant à l'Etat ennemi et se de l'usufruit. trouvant dans le pays occupé. teur et usufruitier des de ces propriétés et les administrer conformément aux règles L'Etat occupant ne se considérera que comme administra édifices publics, immeubles, forêts Il devra sauvegarder le fond

ARTICLE 56

crés aux cultes, à la charité et à l'instruction, aux arts et aux sciences, même appartenant à l'Etat, comme la propriété privée. Les biens des communes, ceux des établissements consaseront traités

ďe semblables établissements, Toute saisie, destruction ou dégradation intentionnelle de monuments historiques.

二九〇

privées, sont également des moyens de nature à servir aux

mais devront être restitués,

et les

opérations de la guerre,

indemnités seront réglées à la paix.

犯ス者ハ之ヲ訴追スヘキモノトス

第 四 款

中立國内ニ留置スル交戰者及救護スル傷者

第五十七條

交戰軍ニ屬スル軍隊ヲ其ノ版圖内ニ收容シタル中立國 ハ成ルヘク之ヲ戰場ヨリ遠隔シタル地ニ留置スヘシ

之カ爲ニ設備シタル場所ニ幽閉スルコトヲ得ヘシ 中立國へ此等軍隊ヲ陣營內ニ監守シ又ハ城寨若ハ特ニ

所トス 旨ヲ宣誓セシメ以テ解放スルト否トハ中立國ノ決スル 將校ヲシテ許可ナクシテ中立國の版圖以外ニ出テサル

第五十八條

フヘシ 特別ノ條約ナキトキハ中立國ハ其ノ留置シタル人員ニ 食料被服ヲ給與シ人情ニ訴ヘテ必要ト認ムル救助ヲ與

d'œuvres d'art

et de

science,

est

interdite

et

doit être

poursuivie.

SECTION IV

DES BELLIGÉRANTS INTERNÉS ET DES BLESSÉS SOIGNÉS CHEZ

ARTICLE 57

LES NEUTRES

appartenant aux armées belligérantes, que possible, loin du théâtre de la guerre L'Etat neutre qui reçoit sur son territoire des les internera, troupes autant

cet effet. mer dans des forteresses ou dans des lieux appropriés à Il pourra les garder dans des camps, et même les enfer-

sans autorisation prenant l'engagement sur parole de ne pas quitter le territoire Il décidera si les officiers peuvent être laissés libres en

ARTICLE 58

aux internés les vivres, commandés par l'humanité défaut de convention spéciale, les habillements l'Etat neutre et les fournira secours

(条約・政治)

二九一

陸戦ノ法規慣例ニ關スル規則(一八九九年)

シ留置ノ爲ニ生シタル費用ハ平和囘復ノ上償却セラルへ

第五十九條

處置ヲ施スヘキモノトスキ場合ニ於テハ中立國ハ之カ爲必要ナル保安及監督ノ戦鬪ノ人員及材料ヲ搭載セサルヲ條件トスヘシ斯ノ如過スルヲ許スコトヲ得ヘシ但シ之ヲ輸送スル列車ニハ中立國ハ交戰軍ニ屬スル傷者及病者カ其ノ版圖內ヲ通

同一ノ義務ヲ有スヘシ甲交戰國ヨリ依賴ヲ受ケタル傷者及病者ニ對シテモ亦ヲ監守シテ再ヒ作戰動作ニ與ルコト能ハサラシムヘシ及病者ヲ中立國ノ版圖內ニ伴レ來ルトキハ中立國ハ之前記ノ條件ニ依リテ甲交戰國カ乙交戰國ニ屬スル傷者

第六十條

者及傷者ニモ亦之ヲ適用ス「ジェネヴァ」條約ハ中立國ノ版圖內ニ留置シタル病

Bonification sera faite, à la paix, des frais occasionnés par l'internement.

二九二

ARTICLE 59.

L'Etat neutre pourra autoriser le passage sur son territoire des blessés ou malades appartenant aux armées belligérantes, sous la réserve que les trains qui les amèneront ne transporteront ni personnel ni matériel de guerre. En pareil cas, l'Etat neutre est tenu de prendre les mesures de sûreté et de contrôle nécessaires à cet effet.

Les blessés ou malades amenés dans ces conditions sur le territoire neutre par un des belligérants, et qui appartiendraient à la partie adverse, devront être gardés par l'Etat neutre, de manière qu'ils ne puissent de nouveau prendre part aux opérations de la guerre. Celui-ci aura les mêmes devoirs quant aux blessés ou malades de l'autre armée qui lui seraient confiés.

ARTICLE 60.

La Convention de Genève s'applique aux malades et aux blessés internés sur territoire neutre.

陸戰ノ法規慣例ニ關スル條約(一八九九年) 締約国一覽表

二九三

丰

Ī

元空、

一七

元三、二、三

中

E

チ

IJ

一九0七、六、元

一九〇七、六、三

元七、

王,

セ

1

П

ン

力也

九

70

元光二二

力

ナ

ダ

元00、

ル

끄다

一九九二二

ブ

ル

ガ

IJ

7

九00、

セ

[기타

ラ

ジ

ル

九七、二、宝

九四、一、

九0七、二、七

| 九0九、|| 、||七

コ

口

F,

ア

一九四、一、三〇

締約国一覧表

													··			
朝	日	1	アノ	イ	1	ハ	ホン	ハ	グ	ギ	ド	フ	ァエドル	エ	F	デ
	本	タリ	アイルランド	ラ	ン	ンガ	ホンデュラス	イテ	ァテマ	リシ	イ	ラン	ル・サ	クア	11 11	ンマ
鮮	国	ア	ンド	ン	ド	リー	ラス	1	マラ	+	ツ	ス	ルサルヴ	ドル	カカ	ーク
	1,500	1九00、	1200、	1九00、	1九00、	九00、				売01、	1200、	1九00、				1九00、
	1300~10~	九	九	九	ナ	九				四	九	九				チレ
	六	ᅋ	四	띧	四	땓				[ZG]	四	[25]				[29]
一些							一九六	1202、	一九分六、			:	一些	一也代	心心	
九〇三、三、一七							스	五二四	英 二				₹7i0	世、三	三	
	元二		一完完		一元元	元分元		1510、	元二、		一党	元10~10~	力分光			元分元
	九一二二三		一九九二二元		九0九、二十、二七	九0九、二、三七		, =, 1	、三、三		九0九、二、三七	t ,01,	九0九、二、三七			九0九、二、三七

ボ

ij

ヴ

1

ア

べ

ル

ギ

1

元。

29

元10、八、八

オーストリア

一九00、

九

汉里

15分、二、岩

アーストラリ

九00、

ナし

[79]

120元、二、三七

一心气、六、江

アルゼンティ

国

名

寄託 の 日書

寄託の 日書

1201、五	ヴィアースラ	九二、四、三		一九00、九、四	ポルトガル
	ヴェネズエラ	一九〇九、二、二七		一九〇二、四、九	フィリピン
	ウルグァイ	TIE .	1九0三、1一、三回		ペルルー
1九0三、四	国アメリカ合衆		1九0七、四、二		パラグァイ
1九00、九	連合王国	710 九二、九二	1九0七、 せ、110		パナマ
1九00、九	邦ヴィエト連	一九0九、二・二七		1九00、九、四	パキスタン
1九00、1	和国アフリカ共	1九10、九、1九		一九0七、七、五	ノールウェー
1九0七、六	トルコ	1七 1九0九、1三、1六	一九0七、五、二七		ニカラグァ
1九00、九	タイ	一九〇九、二、二七		1九00、九、四	ランド・ジー
	スイス	一九〇九、二、二七		一九00、九、四	オランダ
1九0七、七	スウェーデン	一九〇九、二、二七		九0 、四、 七	メキシコ
1500、	スペイン	九二、九、五		1九01、七、1:1	グクセンブル
九00、九	ルーマニア	1九10、10、七	_	1九00、九、四	ラオス

-												
			_									
ヴィアースラ	ヴェネズエラ	ウルグァイ	国アメリカ合衆	連合王国	邦ジィエト連	和国アフリカ共	トルコ	タイ	スイス	スウェーデン	スペイン	ルーマニア
一九二、五二			九二、四、九	1九00、九、四	1九00、九、四	1九00、九、四	1九0七、六、三	1九00、九、四		1九0七、七、五	1九00、九、四	1九00、九、四
	1九0七、三、一	1九0六、六、三1							1九0七、六、三0			
			一九〇九、二一、二七	1九0九、1一、三七	一九〇九、二、三七	1九0九、1一、三七		九二〇、三、二二	元10、五、三	一九〇九、二、三七		一九二、三、一